

# Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

**Nom du produit:** Product 3-1 - CEETAL

**Type(s) de produit:** TP03 - Hygiène vétérinaire

TP03 - Hygiène vétérinaire

**Numéro de l'autorisation:** FR-2023-0056

**Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3:** FR-0021556-0015

## Table des matières

|   |   |
|---|---|
| Informations administratives  | 1 |
| 1.1. Noms commerciaux du produit  | 1 |
| 1.2. Titulaire de l'autorisation  | 1 |
| 1.3. Fabricant(s) des produits biocides   | 1 |
| 1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)   | 2 |
| 2. Composition et formulation du produit  | 2 |
| 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide   | 2 |
| 2.2. Type de formulation  | 2 |
| 3. Mentions de danger et conseils de prudence   | 3 |
| 4. Utilisation(s) autorisée(s)  | 3 |
| 5. Conditions générales d'utilisation   | 8 |
| 5.1. Consignes d'utilisation  | 8 |
| 5.2. Mesures de gestion des risques   | 8 |
| 5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement | 8 |
| 5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage   | 8 |
| 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage  | 9 |
| 6. Autres informations  | 9 |

## Informations administratives

### 1.1. Noms commerciaux du produit

|                      |
|----------------------|
| Product 3-1 - CEETAL |
|----------------------|

### 1.2. Titulaire de l'autorisation

|  |                  |  |
|--|------------------|--|
| <b>Nom et adresse du titulaire de l'autorisation</b> | Nom              | LABORATOIRES CEETAL  |
|  | Adresse          | 1 RUE DES TOURISTES - CS 10039 42001 SAINT ETIENNE<br>CEDEX 1 France |
| <b>Numéro de l'autorisation</b>                      | FR-2023-0056 1-3 |  |

|   |                 |
|---|-----------------|
| <b>Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3</b> | FR-0021556-0015 |
| <b>Date de l'autorisation</b>                       | 20/09/2023      |
| <b>Date d'expiration de l'autorisation</b>          | 19/09/2033      |

### 1.3. Fabricant(s) des produits biocides

|   |  |
|---|--|
| <b>Nom du fabricant</b>                     | LABORATOIRES CEETAL  |
| <b>Adresse du fabricant</b>                 | 1 rue des Touristes - CS10039 F-42001 Saint Etienne France |
| <b>Emplacement des sites de fabrication</b> | 1 rue des Touristes - CS10039 F-42001 Saint Etienne France |
|   | Route de Cahors F-46100 Cambes France                      |

## 1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

|   |   |
|---|---|
| <b>Substance active</b>                     | 1322 - Acide L-(+)-lactique   |
| <b>Nom du fabricant</b>                     | Jungbunzlauer S.A   |
| <b>Adresse du fabricant</b>                 | ZI Portuaire - BP 32 F-67390 Marcklosheim France  |
| <b>Emplacement des sites de fabrication</b> | Jungbunzlauer S.A - ZI Portuaire - BP 32 F-67390 Marcklosheim France                      |
|   | Jungbunzlauer Ladenburg GmbH - Dr. Albert-Reimann-Strasse 18 DE-68526 Ladenburg Allemagne |
|   | Jungbunzlauer Austria AG - Factory Pernhofen AT-2064 Wulzeshofen Autriche                 |

  

|   |   |
|---|---|
| <b>Substance active</b>                     | 1322 - Acide L-(+)-lactique               |
| <b>Nom du fabricant</b>                     | Purac Bioquimica sa                       |
| <b>Adresse du fabricant</b>                 | Gran Vial 19-25 08160 MONTMELÓ Espagne    |
| <b>Emplacement des sites de fabrication</b> | Gran Vial 19-25 E-08160 MONTMELÓ Espagne  |
|   | Arkelsedijk 46 NL-4200 GORINCHEM Pays-Bas |

## 2. Composition et formulation du produit

### 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

| Nom commun           | Nom IUPAC | Fonction         | Numéro CAS | Numéro CE | Teneur (%) |
|----------------------|-----------|------------------|------------|-----------|------------|
| Acide L-(+)-lactique |           | Substance active | 79-33-4    | 201-196-2 | 10,26      |

### 2.2. Type de formulation

|                    |
|--------------------|
| AL – Autre liquide |
|--------------------|

### 3. Mentions de danger et conseils de prudence

#### Mention de danger

Provoque des lésions oculaires graves.  
Contient du carvone et de la d-limonène. Peut produire une réaction allergique.

#### Conseils de prudence

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
Porter un équipement de protection des yeux.  
Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

### 4. Utilisation(s) autorisée(s)

#### 4.1 Description de l'utilisation

##### Utilisation 1 - Désinfection des trayons par trempage manuel avec un produit liquide épais filmogène - post-traite

#### Type de produit

TP03 - Hygiène vétérinaire

#### Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Désinfection des trayons en post-traite

#### Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: Bactéries  
Nom commun: Bactéries  
Stade de développement: Pas de donnée

Nom scientifique: Levures  
Nom commun: Levures  
Stade de développement: Pas de donnée

Nom scientifique: Virus enveloppés  
Nom commun: Virus enveloppés  
Stade de développement: Pas de donnée

#### Domaine d'utilisation

Intérieur  
Désinfection des trayons des animaux laitiers

#### Méthode(s) d'application

Méthode d'application: Système ouvert: Traitement par trempage  
Description détaillée:  
Désinfection des trayons des animaux laitiers

#### Taux et fréquences d'application

Taux d'application: Vaches et bufflonnes : 3 à 10 mL Brebis : 1,5 à 5 mL Chèvres : 2,5 à 6 mL  
Dilution (%): 0

|  |  |
|--|--|
|  | <p>Nombre et fréquence des applications:<br/>Prêt à l'emploi</p> <p>2 à 3 applications par jour pour la désinfection post-traite pour les vaches et les bufflonnes.</p> <p>1 à 2 applications par jour pour la désinfection post-traite pour les chèvres et les brebis.</p> <p>Temps de contact: 5 min</p> <p>Température ambiante</p> |
| <b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>         | Professionnel  |
| <b>Dimensions et matériaux d'emballage</b> | <p>Bouteilles de 1 L en PEHD</p> <p>Bidons de 5 L, 10 L, 20 L et 22 L en PEHD</p> <p>Fûts de 60 L et 220 L en PEHD</p> <p>Cuves de 1000 L en PEHD</p>  |

#### 4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

|   |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>- Remplir manuellement un gobelet de trempage de 300 mL sec et propre avec 225 mL de produit prêt à l'emploi.</li> <li>- Faire monter le produit jusqu'à remplir les 2/3 du réservoir de trempage en pressant trois à six fois sur le gobelet.</li> <li>- Appliquer par trempage sur toute la longueur du pis après la traite.</li> <li>- Laisser le produit sur le pis jusqu'à la prochaine traite. Maintenir les vaches debout jusqu'à ce que le produit soit sec (au moins 5 minutes). Avant la traite suivante, essuyer le pis avec un papier ou une lingette à usage unique.</li> </ul> |
|---|

- Nettoyer régulièrement le gobelet de trempage avec de l'eau.

#### 4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Porter des lunettes de protection et des gants pendant le chargement du produit dans le gobelet de trempage, l'application par immersion et le nettoyage de l'équipement.

#### 4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

#### 4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

#### 4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

### 4.2 Description de l'utilisation

#### Utilisation 2 - Désinfection des trayons par trempage semi-automatique avec un produit liquide épais filmogène - post-traite

Type de produit

TP03 - Hygiène vétérinaire

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Désinfection des trayons en post-traite

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: Bactéries  
Nom commun: Bactéries  
Stade de développement: Pas de donnée

Nom scientifique: Levures  
Nom commun: Levures  
Stade de développement: Pas de donnée

Nom scientifique: Virus enveloppés  
Nom commun: Virus enveloppés  
Stade de développement: Pas de donnée

Domaine d'utilisation

|  |   |
|--|---|
| <b>Méthode(s) d'application</b>            | <p>Intérieur</p> <p>Désinfection des trayons des animaux laitiers</p>   |
|  | <p>Méthode d'application: Système ouvert: Traitement par trempage<br/>Description détaillée:<br/>Application par trempage semi-automatique avec un produit liquide épais filmogène après la traite</p>  |
| <b>Taux et fréquences d'application</b>    | <p>Taux d'application: Vaches et bufflonnes : 3 à 10 mL Brebis :1,5 à 5 mL Chèvres : 2,5 à 6 mL<br/>Dilution (%): 0<br/>Nombre et fréquence des applications:<br/>Prêt à l'emploi</p> <p>Vaches et bufflonnes : 3 à 10 mL</p> <p>Brebis :1,5 à 5 mL</p> <p>Chèvres : 2,5 à 6 mL</p> <p>2 à 3 applications par jour pour la désinfection post-traite pour les vaches et les bufflonnes.</p> <p>1 à 2 applications par jour pour la désinfection post-traite pour les chèvres et les brebis.</p> <p>Temps de contact: 5 min</p> <p>Température ambiante</p> |
| <b>Catégorie(s) d'utilisateurs</b>         | <p>Professionnel</p>  |
| <b>Dimensions et matériaux d'emballage</b> | <p>Bouteilles de 1 L en PEHD</p> <p>Bidons de 5 L, 10 L, 20 L et 22 L en PEHD</p> <p>Fûts de 60 L et 220 L en PEHD</p>  |



Cuves de 1000 L en PEHD

#### 4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Connecter l'emballage à l'équipement semi-automatique et remplir le réservoir de trempage grâce à cet équipement.
- Appliquer par trempage sur toute la longueur du pis, après la traite.
- Laisser le produit sur le pis jusqu'à la prochaine traite. Maintenir les vaches debout jusqu'à ce que le produit soit sec (au moins 5 minutes).
- Avant la traite suivante, essuyer le pis avec un papier ou une lingette à usage unique.
- Nettoyer régulièrement le matériel de trempage avec de l'eau.

#### 4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Porter des lunettes de protection et des gants pendant le chargement du produit dans le gobelet de trempage, l'application par immersion et le nettoyage de l'équipement.

#### 4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

#### 4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

#### 4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

## 5. Conditions générales d'utilisation

### 5.1. Consignes d'utilisation

- Se conformer aux instructions d'utilisation.
- Respecter les conditions d'emploi du produit (concentration, temps de contact, température, pH, etc.).
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.
- Le produit doit être amené à une température supérieure à 20 °C avant utilisation.

### 5.2. Mesures de gestion des risques

-

### 5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- EN CAS D'INHALATION : Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin
- EN CAS D'INGESTION: Rincer immédiatement la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les vêtements contaminés et la peau avant de les enlever. Enlever tous les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Continuer de rincer la peau avec de l'eau pendant 15 min. Appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Appeler le 112 ou le 15 pour avoir une assistance médicale.
- Informations au personnel de santé / au médecin : Les yeux doivent également être rincés à plusieurs reprises en cas d'exposition oculaire à des produits chimiques alcalins (pH > 11), des amines et des acides comme l'acide acétique, l'acide formique ou l'acide propionique.

### 5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (égouts, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

### **5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage**

- Ne pas stocker à plus de 40°C.
- Protéger du gel.
- Durée de conservation : 2 ans.

### **6. Autres informations**

-